



**ÉTUDE COMPARATIVE RÉGIE-DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
D'AIDE À LA DÉCISION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN OU
PLUSIEURS MODES DE GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES**

Phase 2 – Etude multicritères des modes de gestion

CRITERES ECONOMIQUES



Plan de la présentation

I.	Rappel des scénarios retenus	p. 3
II.	Rappel des critères économiques	p. 4
III.	Service public d'eau potable	p. 5
IV.	Service public d'assainissement collectif	p. 12
V.	Choix d'un mode de gestion identique eau potable et assainissement	p. 19
VI.	Annexe 1 : Détail des coûts d'exploitation eau potable	p. 22
VII.	Annexe 2: Détail des coûts d'exploitation assainissement collectif	p. 33

Présentation des scénarios

SCÉNARIOS RETENUS

Compte-tenu des modes de gestion envisagés et des spécificités techniques du territoire, les découpages techniques proposés sont les suivants :

- Scénario 1 : ensemble du territoire en régie
- Scénario 2 : ensemble du territoire en DSP de type affermage
- Scénario 2bis : deux DSP distinctes sur le secteur urbain (Nîmes) et le secteur non urbain
- Scénario 3 : secteur urbain (Nîmes) en DSP et secteur non urbain en régie
- Scénario 4 : SEMOP sur l'ensemble du territoire

Chacun des scénarios présentés ci-dessus sera étudié séparément pour le service d'eau potable et pour le service d'assainissement des eaux usées.

Le choix des futurs modes de gestion sera opéré par Nîmes Métropole indépendamment en eau potable et en assainissement.

Pour le coût d'exploitation, un scénario 3 bis a été étudié : secteur Nîmes en Régie et secteur hors Nîmes en DSP

Présentation de la méthode d'évaluation

RAPPEL DES CRITERES ECONOMIQUES

Critères économiques	
Nombre total de points attribués : 40	
Maîtrise des charges d'exploitation Nombre de points : 20	Coût prévisionnel d'exploitation Nombre de points : 20
	Nombre de points retiré par % d'écart au mode de gestion le moins couteux Nombre de point(s) : 1,0

- 1/ Critère de maîtrise des charges d'exploitation,
- 2/ Critère relatif au coût prévisionnel d'exploitation.

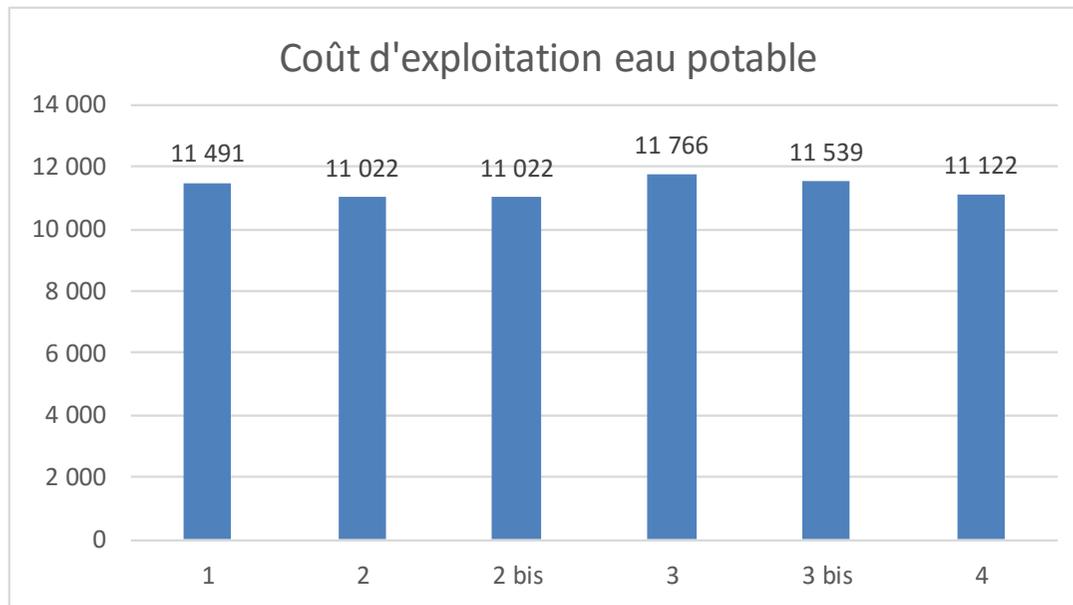
Les critères techniques ont été évoqués lors des précédents comités de pilotage.

Service Public d'eau potable

Critère coût prévisionnel

Principales hypothèses d'estimation des coûts prévisionnels:

- Le chiffrage ne prend pas en compte **d'investissement d'amélioration** du service ou des ouvrages,
- Le chiffrage n'intègre pas le **coût de transition** (gestion de projet, besoin en trésorerie, etc.)
- Le chiffrage n'intègre pas les **dépenses liées aux travaux à titre exclusif** (branchements neufs, etc.),



1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,
2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
3bis. Hors Nîmes en délégation / Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

Les scénarios en délégation sur l'ensemble du territoire (1 ou 2 contrats) et en SEMOP sont économiquement comparables et apparaissent économiquement plus favorables que le scénario en Régie (Ecart de 4,1%).

Les scénarios 3 et 3 bis ont un coût d'exploitation encore plus élevé du fait d'une baisse de mutualisation des moyens humains et matériels induite par la taille de la Régie.

Critère coût prévisionnel

	1	2	2 bis	3	3 bis	4
CHARGES	11 491	11 022	11 022	11 766	11 539	11 122
Personnel	3 601	3 222	3 222	3 653	3 530	3 222
Énergie	1 052	1 002	1 002	1 013	1 040	1 002
Achat d'eau	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150	1 150
Produits de traitement	50	38	38	40	48	38
Analyses	126	97	97	110	114	97
Fournitures et sous-traitance	1 484	1 237	1 237	1 329	1 392	1 237
Impôts locaux et taxes	33	165	165	103	95	165
– télécommunication, postes et télégestion	130	130	130	130	130	130
– engins et véhicules	745	609	609	711	718	609
– informatique	360	276	276	416	400	276
– assurance	55	55	55	55	55	55
– locaux	219	215	215	301	214	215
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	575	661	661	648	630	661
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 269	1 180	1 180	1 231	1 218	1 180
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	214	214	214	214	214	214
Charges relatives aux investissements du domaine privé	153	131	131	179	138	131
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	276	88	88	190	195	88
Marge	0	551	551	292	259	551
Frais courants spécifiques	0	0	0	0	0	100

- Les capacités de mutualisation (notamment du personnel) et de massification (notamment achats) sont favorables aux modes de gestion avec des opérateurs privés.
- L'absence de frais de siège, de marge et d'une partie des impôts dus par les opérateurs privés sont favorables aux modes de gestion en Régie.

1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,
- 2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
- 3bis. Hors Nîmes en délégation / Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

Critère coût prévisionnel

Coût prévisionnel d'exploitation - Eau potable						
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 2 bis	Scénario 3	Scénario 3 bis	Scénario 4
Détail des charges	Ensemble du territoire en Régie	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (1 contrat)	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (2 contrats)	Territoire de Nîmes en DSP, hors Nîmes en Régie	Territoire de Nîmes en Régie, hors Nîmes en DSP	SEMOP
Coût prévisionnel d'exploitation	11 491	11 022	11 022	11 766	11 539	11 122
NOTE	15,7	20,0	20,0	13,2	15,3	19,1

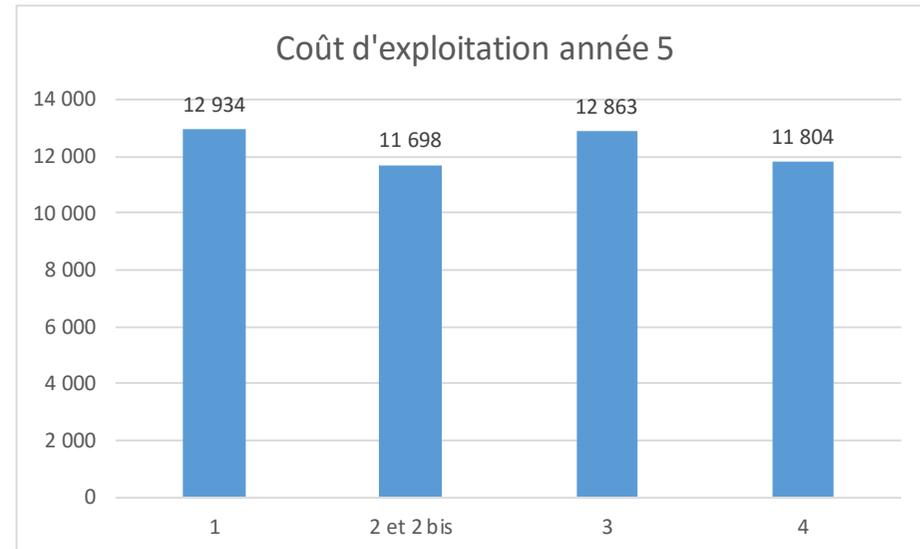
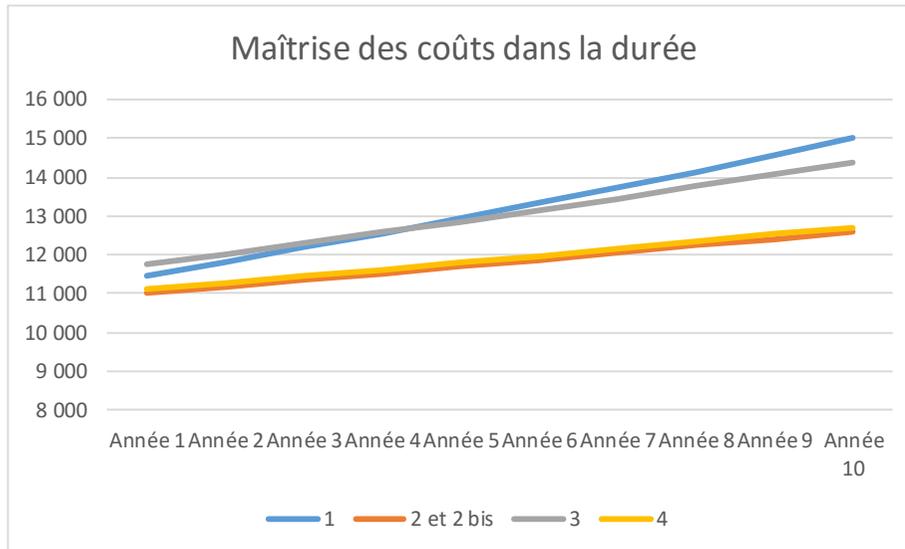
- L'écart des coûts d'exploitation est retraduit en notation de la manière suivante :

Le scénario le moins élevé : 20 points

Les autres scénarios : 1 point par % d'écart.

Maîtrise des charges d'exploitation

Proposition de notation du critère « maîtrise des charges dans la durée »



- Dans la régie intégrale, les risques et périls et les charges sont supportés par la Collectivité avec plus d'incertitude sur les approvisionnements (en particulier les réactifs et les pièces), les dérives de coûts sont donc intégralement supportées par la Collectivité
- Dans la DSP par voie d'affermage, les prestations sont fixées avec un prix pour la durée du contrat, le Délégataire fait son affaire des fluctuations éventuelles. La formule de révision est maîtrisée par des indices INSEE et contrôlable.

Selon rapports SISPEA, l'évolution du prix en Régie augmente 2,4 fois plus qu'en délégation.

Les graphiques d'évolution sont établis sur les hypothèses d'augmentation de 1,5% par an pour la délégation et de 3% pour la Régie

Maîtrise des charges d'exploitation

Proposition de notation du critère « maîtrise des charges dans la durée »

Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée						
	Ensemble du territoire en Régie	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (1 contrat)	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (2 contrats)	Territoire de Nîmes en DSP, hors Nîmes en Régie	Territoire de Nîmes en DSP, hors Nîmes en Régie	SEMOP
Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	Appréciation : 6	Appréciation : 8	Appréciation : 8	Appréciation : 7	Appréciation : 7	Appréciation : 8
	Note : 12,0	Note : 16,0	Note : 16,0	Note : 14,0	Note : 14,0	Note : 16,0

- Notation du critère « maîtrise des charges dans la durée »

Synthèse de la notation globale

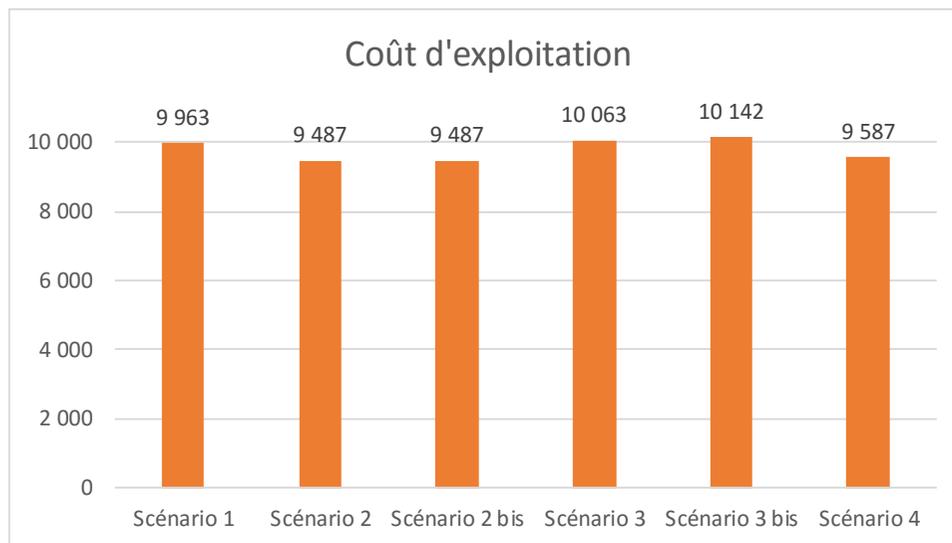
Critères de notation et barème				SCENARIO 1 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN REGIE	SCENARIO 2 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN DSP	SCENARIO 3 DEUX DSP DISTINCTES "NIMES" ET "NON URBAIN"	SCENARIO 4 SECTEUR "NIMES" EN DSP ET SECTEUR "NON URBAIN" EN REGIE	SCENARIO 5 SEMOP
CRITERES TECHNIQUES (chaque critère a été noté sur 5 par les 11 élus - la moyenne des 11 est reportée dans ce tableau)	Critères liés à la maîtrise du service par la collectivité	Maîtrise des conditions d'exécution du service	10	4,55	2,00	1,73	2,45	2,60
		Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	6	1,73	3,55	3,09	2,64	2,30
		Maîtrise de la politique sociale du service	4	3,82	2,82	2,82	2,73	2,70
	NOTE PONDEREE SUR 20			14,2	10,5	9,4	10,3	10,1
	Critères liés à la qualité et à la technicité du service	Qualité des prestations sur les installations	10	2,55	4,00	3,73	3,00	2,90
		Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	6	2,27	3,91	3,36	2,91	2,70
		Intégration du développement durable	4	2,73	2,64	2,64	2,36	2,10
	NOTE PONDEREE SUR 20			10,0	14,8	13,6	11,4	10,7
	Critères liés à la continuité du service	Gestion des crises	10	2,18	4,00	3,55	2,55	2,70
		Suivi du programme de renouvellement	10	3,82	3,09	3,00	2,91	2,80
	NOTE PONDEREE SUR 20			12,0	14,2	13,1	10,9	11,0
	NOTE CRITERES TECHNIQUES (SUR 60)			36,2	39,5	36,1	32,5	31,8
	CRITERES ECONOMIQUES	Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	20	12,0	16,0	16,0	14,0	16,0
Coût prévisionnel d'exploitation		20	15,7	20,0	20,0	13,2	19,1	
NOTE CRITERES ECONOMIQUES (SUR 40)			27,7	36,0	36,0	27,2	35,1	
NOTE TOTALE			63,9	75,5	72,1	59,7	66,9	
CLASSEMENT FINAL			4	1	2	5	3	

Service Public d'assainissement collectif

Critère coût prévisionnel

Principales hypothèses d'estimation des coûts prévisionnels:

- Le chiffrage ne prend pas en compte **d'investissement d'amélioration** du service ou des ouvrages,
- Le chiffrage n'intègre pas le **coût de transition** (gestion de projet, besoin en trésorerie, etc.),
- Le chiffrage n'intègre pas les **dépenses liées aux travaux à titre exclusif** (branchements neufs, etc.),
- Le chiffrage n'intègre pas les **dépenses de gestion du service pluvial de la Ville de Nîmes**,



1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,
2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
3bis. Hors Nîmes en délégation / Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

Les scénarios en délégation sur l'ensemble du territoire (1 ou 2 contrats) et en SEMOP sont économiquement comparables et apparaissent économiquement plus favorables que le scénario en Régie (Ecart de 4,8%).

Les scénarios 3 et 3 bis ont un coût d'exploitation encore plus élevé du fait d'une baisse de mutualisation des moyens humains et matériels induite par la taille de la Régie.

Critère coût prévisionnel

	1	2	2 bis	3	3 bis	4
DEPENSES	9 963	9 487	9 487	10 063	10 142	9 587
Personnel	2 246	2 009	2 009	2 338	2 410	2 009
Énergie	1 136	1 082	1 082	1 102	1 115	1 082
Produits de traitement	317	244	244	265	296	244
Analyses	146	113	113	124	135	113
Fournitures et sous-traitance	3 731	3 244	3 244	3 448	3 527	3 244
Impôts locaux et taxes	38	190	190	127	101	190
Télécommunication, postes et télégestion	54	54	54	54	54	54
Engins et véhicules	387	301	301	379	395	301
Informatique	180	142	142	219	194	142
Assurance	47	47	47	47	47	47
Locaux	60	120	120	105	75	120
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	498	569	569	559	546	569
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	806	750	750	769	788	750
Charges relatives aux investissements du domaine privé	77	70	70	96	82	70
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	239	76	76	152	181	76
Marge	0	474	474	279	196	474
Frais courants spécifiques	0	0	0	0	0	100

- Les capacités de mutualisation (notamment du personnel) et de massification (notamment achats) sont favorables aux modes de gestion avec des opérateurs privés.
- L'absence de frais de siège, de marge et d'une partie des impôts dus par les opérateurs privés sont favorables aux modes de gestion en Régie.

1. Ensemble du territoire en régie,
2. Ensemble du territoire en 1 délégation,
- 2bis. Ensemble du territoire en 2 délégations,
3. Nîmes en délégation / hors Nîmes en Régie,
- 3bis. Hors Nîmes en délégation / Nîmes en Régie,
4. SEMOP (sur la base d'une DSP – scénario 2).

Critère coût prévisionnel

Coût prévisionnel d'exploitation - Assainissement Collectif						
	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 2 bis	Scénario 3	Scénario 3 bis	Scénario 4
Détail des charges	Ensemble du territoire en Régie	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (1 contrat)	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (2 contrats)	Territoire de Nîmes en DSP, hors Nîmes en Régie	Territoire de Nîmes en Régie, hors Nîmes en DSP	SEMOP
Coût prévisionnel d'exploitation	9 963	9 487	9 487	10 063	10 142	9 587
NOTE	15,0	20,0	20,0	13,9	13,1	18,9

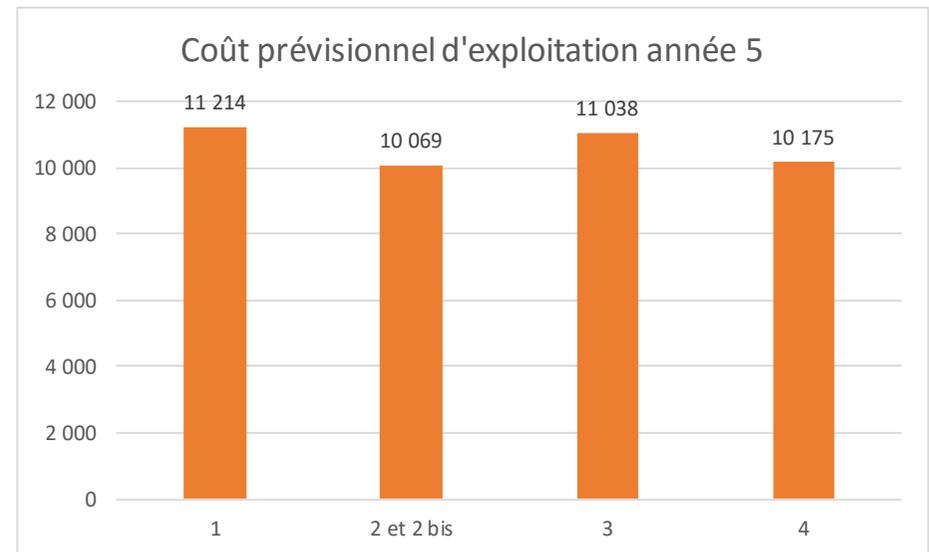
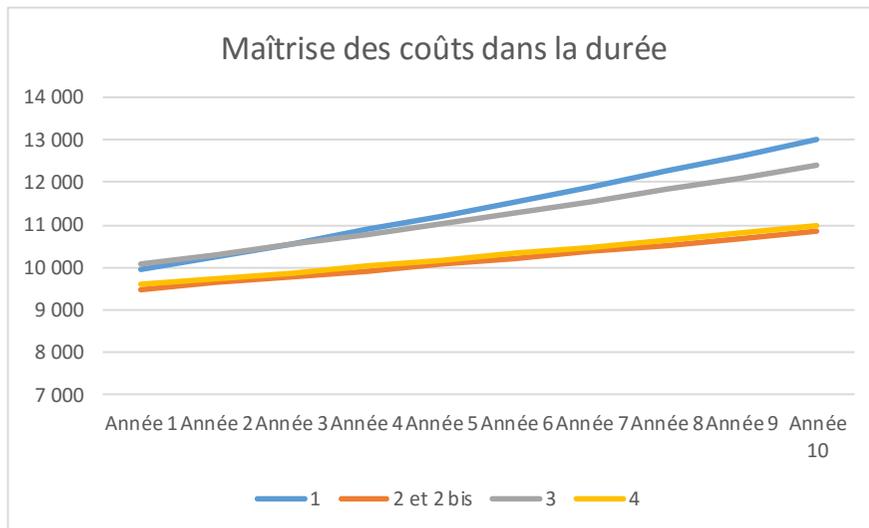
- L'écart des coûts d'exploitation est retraduit en notation de la manière suivante :

Le scénario le moins élevé : 20 points

Les autres scénarios : 1 point par % d'écart.

Maîtrise des charges d'exploitation

Proposition de notation du critère « maîtrise des charges dans la durée »



- Dans la régie intégrale, les risques et périls et les charges sont supportés par la Collectivité avec plus d'incertitude sur les approvisionnements (en particulier les réactifs et les pièces), les dérives de coûts sont donc intégralement supportées par la Collectivité
- Dans la DSP par voie d'affermage, les prestations sont fixées avec un prix pour la durée du contrat, le Délégué fait son affaire des fluctuations éventuelles. La formule de révision est maîtrisée par des indices INSEE et contrôlable.

Selon rapports SISPEA, l'évolution du prix en Régie augmente 1,9 fois plus qu'en délégation.

Les graphiques d'évolution sont établis sur les hypothèses d'augmentation de 1,5% par an pour la délégation et de 3% pour la Régie

Maîtrise des charges d'exploitation

Proposition de notation du critère « maîtrise des charges dans la durée »

Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée						
	Ensemble du territoire en Régie	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (1 contrat)	Ensemble du territoire en Délégation de Service Public (2 contrats)	Territoire de Nîmes en DSP, hors Nîmes en Régie	Territoire de Nîmes en DSP, hors Nîmes en Régie	SEMOP
Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	Appréciation : 6	Appréciation : 8	Appréciation : 8	Appréciation : 7	Appréciation : 7	Appréciation : 8
	Note : 12,0	Note : 16,0	Note : 16,0	Note : 14,0	Note : 14,0	Note : 16,0

- Notation du critère « maîtrise des charges dans la durée »

Synthèse de la notation globale

Appréciation notée des différents scénarios - décembre 2015 service public de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Critères de notation et barème				SCENARIO 1 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN REGIE	SCENARIO 2 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN DSP	SCENARIO 3 DEUX DSP DISTINCTES "NIMES" ET "NON URBAIN"	SCENARIO 4 SECTEUR "NIMES" EN DSP ET SECTEUR "NON URBAIN" EN REGIE	SCENARIO 5 SEMOP	
CRITERES TECHNIQUES (chaque critère a été noté sur 5 par les 11 élus - la moyenne des 11 est reportée dans ce tableau)	Critères liés à la maîtrise du service par la collectivité	Maîtrise des conditions d'exécution du service	10	4,55	2,00	1,73	2,45	2,60	
		Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	6	1,73	3,55	3,09	2,64	2,30	
		Maîtrise de la politique sociale du service	4	3,82	2,82	2,82	2,73	2,70	
		NOTE PONDEREE SUR 20		14,2	10,5	9,4	10,3	10,1	
	Critères liés à la qualité et à la technicité du service	Qualité des prestations sur les installations	10	2,55	4,00	3,73	3,00	2,90	
		Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	6	2,27	3,91	3,36	2,91	2,70	
		Intégration du développement durable	4	2,73	2,64	2,64	2,36	2,10	
		NOTE PONDEREE SUR 20		10,0	14,8	13,6	11,4	10,7	
	Critères liés à la continuité du service	Gestion des crises	10	2,18	4,00	3,55	2,55	2,70	
		Suivi du programme de renouvellement	10	3,82	3,09	3,00	2,91	2,80	
		NOTE PONDEREE SUR 20		12,0	14,2	13,1	10,9	11,0	
	NOTE CRITERES TECHNIQUES (SUR 60)				36,2	39,5	36,1	32,5	31,8
	CRITERES ECONOMIQUES	Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	20	12,0	16,0	16,0	14,0	16,0	
Coût prévisionnel d'exploitation		20	15,0	20,0	20,0	13,9	18,9		
NOTE CRITERES ECONOMIQUES (SUR 40)			27,0	36,0	36,0	27,9	34,9		
NOTE TOTALE				63,2	75,5	72,1	60,4	66,7	
CLASSEMENT FINAL				4	1	2	5	3	

Choix d'un mode de gestion identique pour le service d'eau potable et d'assainissement

Mutualisation dans le cas d'un mode de gestion identique

Dans le cas où le mode de gestion retenu soit identique en eau et en assainissement

	1	2	2 bis	4
CHARGES	21 022	20 509	20 509	20 709
Personnel	5 577	5 231	5 231	5 231
Énergie	2 187	2 083	2 083	2 083
Achat d'eau	1 150	1 150	1 150	1 150
Produits de traitement	367	282	282	282
Analyses	273	210	210	210
Fournitures et sous-traitance	5 215	4 481	4 481	4 481
Impôts locaux et taxes	71	355	355	355
– télécommunication, postes et télégestion	184	184	184	184
– engins et véhicules	1 133	911	911	911
– informatique	432	418	418	418
– assurance	103	103	103	103
– locaux	279	335	335	335
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 051	1 231	1 231	1 231
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	2 075	1 930	1 930	1 930
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	214	214	214	214
Charges relatives aux investissements du domaine privé	206	201	201	201
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	505	164	164	164
Marge	0	1 025	1 025	1 025
Frais courants spécifiques	0	0	0	200

- Certains postes sont optimisés si la Collectivité retient une gestion en Régie pour le service d'eau potable **et** le service d'assainissement.
- Le coût d'exploitation entre les 4 scénarios est relativement proche – Ecart de 2,4% en faveur des scénarios en délégation de service public sur l'ensemble du territoire.

Synthèse de la notation globale

Critères de notation et barème				SCENARIO 1 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN REGIE	SCENARIO 2 ENSEMBLE DU TERRITOIRE EN DSP	SCENARIO 3 DEUX DSP DISTINCTES "NIMES" ET "NON URBAIN"	SCENARIO 5 SEMOP
CRITERES TECHNIQUES (chaque critère a été noté sur 5 par les 11 élus - la moyenne des 11 est reportée dans ce tableau)	Critères liés à la maîtrise du service par la collectivité	Maîtrise des conditions d'exécution du service	10	4,55	2,00	1,73	2,60
		Exposition des élus à la responsabilité civile et pénale	6	1,73	3,55	3,09	2,30
		Maîtrise de la politique sociale du service	4	3,82	2,82	2,82	2,70
	NOTE PONDEREE SUR 20			14,2	10,5	9,4	10,1
	Critères liés à la qualité et à la technicité du service	Qualité des prestations sur les installations	10	2,55	4,00	3,73	2,90
		Qualité des prestations relatives à la gestion clientèle	6	2,27	3,91	3,36	2,70
		Intégration du développement durable	4	2,73	2,64	2,64	2,10
	NOTE PONDEREE SUR 20			10,0	14,8	13,6	10,7
	Critères liés à la continuité du service	Gestion des crises	10	2,18	4,00	3,55	2,70
		Suivi du programme de renouvellement	10	3,82	3,09	3,00	2,80
	NOTE PONDEREE SUR 20			12,0	14,2	13,1	11,0
NOTE CRITERES TECHNIQUES (SUR 60)			36,2	39,5	36,1	31,8	
CRITERES ECONOMIQUES	Maîtrise des charges d'exploitation dans la durée	20	12,0	16,0	16,0	16,0	
	Coût prévisionnel d'exploitation	20	17,5	20,0	20,0	19,0	
	NOTE CRITERES ECONOMIQUES (SUR 40)		29,5	36,0	36,0	35,0	
NOTE TOTALE			65,7	75,5	72,1	66,8	
CLASSEMENT FINAL			4	1	2	3	

Annexe n°1 : Détail des coûts d'exploitation – service Eau potable

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

La méthodologie de chiffrage :

- Les charges de personnel sont estimées sur la base des caractéristiques du service (cf. focus spécifique),
- Les charges d'énergie électrique, de produits de traitement, d'analyses et de télécommunication sont estimées sur la base d'une consolidation des éléments des CARE à notre disposition,
- Les charges d'achats d'eau sont estimées sur la base d'une consolidation des éléments du CARE. Ces charges seront amenés à évoluer dans la même proportion pour les scénarios 1 et 2 du fait de la suppression des achats d'eau interne agglomération,
- Les charges de fournitures et sous-traitance sont estimées sur la base de votre patrimoine, de l'historique des interventions et de différentes hypothèses de travail (cf. focus spécifique),
- Les charges d'engins et véhicule sont estimées à hauteur de 18% des charges de personnel comprenant l'ensemble des engins de travaux publics (camions, mini-pelles, etc),
- L'informatique est estimée à hauteur de 2,5% des dépenses totales,
- Les assurances sont estimées à hauteur de 0,5% des dépenses totales,
- Les impôts sont estimés à hauteur de 2% des dépenses totales,
- Les frais de locaux, les charges relatives aux investissements privés et les charges de renouvellement sont des montants hypothétiques s'appuyant pour partie des éléments des CARE,
- La contribution aux services centraux (hors frais de centre) et la marge sont estimées à hauteur de 11% des dépenses totales (6% + 5%) mais dépendent fortement de l'environnement concurrentiel,
- Les pertes sur créance sont estimées à hauteur de 0,8% des dépenses totales (performance 2013) sans prendre en compte l'effet potentiel de la Loi Brottes,
- L'ensemble des charges du périmètre « régie » a été estimée,
- Le chiffrage est réalisé en valeur 2015.

Le chiffrage n'intègre pas :

- D'investissement « concessif »,
- D'incidences financières des innovations contractuelles récentes,
- l'éventuelle mise en œuvre d'une redevance d'occupation du domaine public.

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

Chiffrage du personnel :

- Le personnel intègre l'activité « conduite d'engins »
- Une estimation du volume horaire d'exploitation a été réalisée sur la base de votre patrimoine et d'hypothèses de travail.

	ETP	k€ / an	Total (k€)
Agent exploitation	34,4	52	1787
Electromécanicien	3,2	64	204
TOTAL DIRECT	37,6		1 991
Encadrement secteur	0,5	88	44
Encadrement local	2,0	64	128
Resp. ordonnancement	0,2	78	18
Ordonnanceur	2,3	58	133
DT / DICT	0,6	58	37
Technicien informatique indus.	0,2	64	13
Supervision / télégestion	0,2	64	13
Cartographie	0,8	58	46
Resp. maintenance	0,3	78	25
Expert maintenance	0,1	78	8
Automatisme	0,1	78	8
Expert exploitation réseau	0,2	64	13
Hydraulique	0,2	78	16
Expertise traitement	0,1	78	8
Assistance administrative	0,9	52	44
Responsable Clientèle	1,0	78	78
Adjoint Responsable Clientèle	0,4	64	26
Responsable recouvrement	0,5	58	29
Chargée clientèle	6,8	52	354
Charges réparties support (Compta, RH, contrôle gestion, achats)	3,3	58	191
TOTAL REPARTIS	20,7		1 230
TOTAL PERSONNEL	58,3		3 221

Exemples d'hypothèses de travail :

Prise en compte de cadences théoriques :

- Relève de 80 compteurs / jour
- Renouvellement de 8 compteurs par jour pour 1/15^{ème} du parc par an,

Prise en compte de valeurs réelles :

- Nombre de fuites de canalisations du rapport annuel du délégataire avec 15 heures par fuite de canalisations.

Hypothèses de chiffrage :

- Intervention clientèle à hauteur d'1 h pour 10% des abonnés.



Coût de personnel estimé à 3 221 k€ par an représentant 58,3 ETP.

L'estimation des ETP ne comprend pas le personnel pour les travaux à titre exclusif et le personnel inclus dans les charges de renouvellement.

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

Chiffrage des fournitures et de la sous-traitance :

- L'activité « conduite d'engins » a été intégrée dans les frais de personnel en considérant les engins comme des biens en location longue durée,
- Pour exemple, quelques bases et hypothèses de calcul :

Activité	Unité	Prix
Fournitures pour relève de compteurs	1/15ème du parc tout diamètre	30 € / unité
Fournitures pour fuites canalisations	selon RAD	300 € / unité
Fournitures pour fuites branchement	selon RAD	150 € / unité

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

Le coût du scénario 2 est évalué à 11 022 k€

CHARGES	11 022
Personnel	3 222
Énergie	1 002
Achat d'eau	1 150
Produits de traitement	38
Analyses	97
Fournitures et sous-traitance	1 237
Impôts locaux et taxes	165
– télécommunication, postes et télégestion	130
– engins et véhicules	609
– informatique	276
– assurance	55
– locaux	215
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	661
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 180
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	214
Charges relatives aux investissements du domaine privé	131
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	88
Marge	551
Frais courants spécifiques	0

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

La méthodologie de chiffrage :

- Les charges de personnel sont estimées sur la base des caractéristiques du service (cf. focus spécifique),
- Les charges d'énergie électrique sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 5% pour tenir compte du potentiel de négociation des opérateurs privés dans le cadre de la dérégulation du marché électrique,
- Les charges de produits de traitement et d'analyses sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 30% pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés ,
- Les charges d'achats d'eau sont estimées sur la base d'une consolidation des éléments du CARE. Ces charges seront amenés à évoluer dans la même proportion pour les scénarios 1 et 2 du fait de la suppression des achats d'eau interne agglomération,
- Les charges de fournitures et sous-traitance sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 20% pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés,
- Les charges d'engins et véhicules sont à hauteur de 20% des charges de personnel pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés (intégrant les engins de travaux publics tels que camions et minipelles),
- Les charges de télécommunication et d'assurance sont considérées comme identiques à celles du scénario 2.
- Les charges d'informatique sont estimées en fonction des besoins inhérents à la Régie (cf. focus spécifique),
- Le chiffrage intègre une hypothèse de frais généraux et d'aléas à hauteur de 5% des dépenses totales,
- Les charges de renouvellement sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 7,5% pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés sur la partie « fournitures et sous-traitance »,
- Les charges relatives aux investissements privés sont estimées en fonction des moyens matériels nécessaires à acquérir sur la base de leur amortissement hors frais financier d'acquisition (cf. focus spécifique),
- Les pertes sur créance sont estimées à hauteur de 2,4% des dépenses totales (soit 3 fois plus élevées qu'une délégation) sans prendre en compte l'effet potentiel de la Loi Brottes.

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

Chiffrage du personnel :

- Le personnel intègre l'activité « conduite d'engins »
- Les données estimées pour le scénario n°2 ont été majorées pour tenir compte de la capacité de mutualisation des opérateurs privés.

	ETP	k€ / an	Total (k€)
Agent exploitation	35,0	52	1820
Electromécanicien	4,0	64	256
TOTAL DIRECT	39,0		2 076
Encadrement secteur	1,0	88	88
Encadrement local	2,0	64	128
Resp. ordonnancement	3,0	58	174
Ordonnanceur			
DT / DICT	1,0	58	58
Technicien informatique indus.	2,0	64	128
Supervision / télégestion			
Cartographie			
Resp. maintenance	1,0	78	78
Expert maintenance			
Automatisme	Prestation de service		10
Expert exploitation réseau	1,0	64	64
Hydraulique			
Expertise traitement	Prestation de service		10
Assistance administrative	1,0	52	52
Responsable Clientèle	1,0	78	78
Adjoint Responsable Clientèle	0,5	64	32
Responsable recouvrement	0,5	58	29
Chargée clientèle	7,0	52	364
Charges réparties support	4,0	58	232
(Compta, RH, contrôle gestion, achats)			
TOTAL REPARTIS	25,0		1 525
TOTAL PERSONNEL	64,0		3 601

Certains domaines d'expertise ont été regroupés pour éviter une estimation excessive du poste de personnel.

Il sera néanmoins nécessaire d'intégrer plusieurs profils pluridisciplinaires difficiles à recruter.

Exemple : regroupement de la cartographie, de la supervision et de la gestion des DT / DICT, regroupement d'expertise.



Coût de personnel estimé à 3 601 k€ par an représentant 64 ETP.

L'estimation des ETP ne comprend pas le personnel pour les travaux à titre exclusif et le personnel inclus dans les charges de renouvellement.

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

Chiffrage du poste informatique :

Dans le cas du choix d'une Régie, le recrutement d'un AMO spécialisé paraît nécessaire pour la définition précise des besoins et la définition de l'architecture globale du SI. L'approche financière est donc généraliste.

Sont intégrés à l'estimation l'amortissement (5 ans) des investissements et 1/2 du montant amorti en maintenance informatique.

Les potentiels frais financiers liés à l'acquisition du matériel ne sont pas intégrés.

Moyens matériels : Système informatique		
Logiciel Carto / SIG	1	1 200 000 €
Logiciel Clientèle	1	
Logiciel GMAO	1	
Centrale supervision	1	
Logiciel ordonnancement	1	
Equipement informatique et autres logiciels	64	
Total investissement		1 200 000 €
Amortissement sur 5 ans		240 000 €
Maintenance informatique		120 000 €
Coût annuel informatique (hors potentiel frais financier)		360 000 €

Chiffrage du poste investissements initiaux :

Moyens matériels : équipements, stocks			
Matériels terrain	39	10 000 €	390 000 €
Matériels laboratoires	Estimation		50 000 €
Stock (pièces et équipements)	Estimation		200 000 €
Equipements de terrain (outillage, vêtements)	39	10 000 €	390 000 €
Moyens généraux	64	3 000 €	192 000 €
Total investissement			1 222 000 €
Amortissement sur 8 ans			152 750 €
Coût annuel investissements (hors potentiel frais financier)			152 750 €

L'estimation est établie à partir des moyens matériels qu'il sera nécessaire d'acquérir (pour rappel, les engins sont considérés en location longue durée).

Est intégré à l'estimation l'amortissement (8 ans) des matériels.

Les potentiels frais financiers liés à l'acquisition du matériel ne sont pas intégrés.

Le chiffrage n'intègre pas la nécessité d'un fonds de roulement représentant environ 6 mois des recettes prévisionnelles.

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

Le coût du scénario 1 est évalué à 11 491 k€

CHARGES	11 491
Personnel	3 601
Énergie	1 052
Achat d'eau	1 150
Produits de traitement	50
Analyses	126
Fournitures et sous-traitance	1 484
Impôts locaux et taxes	33
– <i>télécommunication, postes et télégestion</i>	130
– <i>engins et véhicules</i>	745
– <i>informatique</i>	360
– <i>assurance</i>	55
– <i>locaux</i>	219
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	575
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 269
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	214
Charges relatives aux investissements du domaine privé	153
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	276
Marge	0
Frais courants spécifiques	0

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 2 bis, 3, 3bis

Ensemble du territoire en régie

La méthodologie de chiffrage :

- Scénario n°2 Bis : 2 délégations de service public : estimation financière identique à celle du scénario 1.
- Les scénarios n°3 (Territoire de Nîmes en délégation, territoire hors Nîmes en régie) et n°3 bis (Territoire de Nîmes en régie, territoire hors Nîmes en délégation) sont estimées selon les mêmes principes et en croisant les scénarios 1 et 2.

	2 bis	3	3 bis
CHARGES	11 022	11 766	11 539
Personnel	3 222	3 653	3 530
Énergie	1 002	1 013	1 040
Achat d'eau	1 150	1 150	1 150
Produits de traitement	38	40	48
Analyses	97	110	114
Fournitures et sous-traitance	1 237	1 329	1 392
Impôts locaux et taxes	165	103	95
– télécommunication, postes et télégestion	130	130	130
– engins et véhicules	609	711	718
– informatique	276	416	400
– assurance	55	55	55
– locaux	215	301	214
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	661	648	630
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 180	1 231	1 218
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	214	214	214
Charges relatives aux investissements du domaine privé	131	179	138
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	88	190	195
Marge	551	292	259
Frais courants spécifiques	0	0	0

Les 2 scénarios 3 et 3 bis profitent en partie des avantages de chaque mode de gestion.

La baisse du niveau de mutualisation a un impact significatif sur certaines charges :

- Personnel mutualisé,
- Informatique.

Eau potable - Coût prévisionnel du scénario 4

Mise en place d'une SEMOP

La méthodologie de chiffrage :

- La SEMOP est davantage un mode de gouvernance qu'un mode de gestion à part entière. Ainsi, l'estimation financière d'une SEMOP qui se verrait confier la gestion de l'ensemble du territoire sous la forme d'une délégation de service public serait identique au scénario 2 à deux exceptions notables près :
 - La création de l'entreprise induit des coûts de création et des coûts de suivi spécifique de cette société,
 - Le résultat d'exploitation est partagé entre les 2 partenaires en fonction de la répartition du capital et des règles définies dans le pacte d'actionariat.

CHARGES	11 122
Personnel	3 222
Énergie	1 002
Achat d'eau	1 150
Produits de traitement	38
Analyses	97
Fournitures et sous-traitance	1 237
Impôts locaux et taxes	165
– télécommunication, postes et télégestion	130
– engins et véhicules	609
– informatique	276
– assurance	55
– locaux	215
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	661
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	1 180
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	214
Charges relatives aux investissements du domaine privé	131
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	88
Marge	551
Frais courants spécifiques	100

Les frais spécifiques liées à la société et la « démutualisation » induite sont estimés à 100 k€ / an.

La marge attendue sera partagée entre l'opérateur public et l'opérateur privé.

Annexe n°2 : Détail des coûts d'exploitation – service Assainissement

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

La méthodologie de chiffrage :

- Les charges de personnel sont estimées sur la base des caractéristiques du service (cf. focus spécifique),
- Les charges d'énergie électrique, de produits de traitement, d'analyses et de télécommunication sont estimées sur la base d'une consolidation des éléments des CARE à notre disposition,
- Les charges de fournitures et sous-traitance sont estimées sur la base de votre patrimoine, de l'historique des interventions et de différentes hypothèses de travail (cf. focus spécifique) – l'activité hydrocurage est considérée en sous-traitance,
- Les charges d'engins et véhicule sont estimées à hauteur de 15% des charges de personnel,
- L'informatique est estimée à hauteur de 1,5% des dépenses totales,
- Les assurances sont estimées à hauteur de 0,5% des dépenses totales,
- Les impôts sont estimés à hauteur de 2% des dépenses totales,
- Les frais de locaux, les charges relatives aux investissements privés et les charges de renouvellement sont des montants hypothétiques s'appuyant pour partie des éléments des CARE,
- La contribution aux services centraux (hors frais de centre) et la marge sont estimées à hauteur de 11% des dépenses totales (6% + 5 %) mais dépendent fortement de l'environnement concurrentiel,
- Les pertes sur créance sont estimées à hauteur de 0,8% des dépenses totales (performance 2013) sans prendre en compte l'effet potentiel de la Loi Brottes avec l'hypothèse d'une facturation assurée par le service eau potable gérée selon le même mode,
- L'ensemble des charges du périmètre « régie » a été estimé,
- Le chiffrage est réalisé en valeur 2015.

Le chiffrage n'intègre pas :

- D'investissement « concessif »,
- D'incidences financières des innovations contractuelles récentes,
- l'éventuelle mise en œuvre d'une redevance d'occupation du domaine public.

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

Chiffrage du personnel :

- Le personnel n'intègre pas l'activité hydrocurage considérée en sous-traitance.
- Une estimation du volume horaire d'exploitation a été réalisée sur la base de votre patrimoine et d'hypothèses de travail (ex. 1% de contrôle de conformité par an).

	ETP	k€ / an	Total (k€)
Responsable usine	1	78	78
Agent exploitation	17,91	52	931
Electromécanicien	5,21	64	333
TOTAL DIRECT	24,11		1 342
Encadrement secteur	0,5	88	44
Resp. ordonnancement	0,15	78	12
Ordonnanceur	1,54	58	89
DT / DICT	0,40	58	23
Technicien informatique indus.	0,2	64	13
Supervision / télégestion	0,6	64	38
Cartographie	0,70	58	41
Resp. maintenance	0,5	78	39
Expert maintenance	0,2	78	16
Automatisme	0,2	78	16
Expert exploitation réseau	0,1	78	8
Hydraulique	0,1	64	6
Expertise Chimie	0,6	78	47
Expert boues	0,2	78	16
Assistance administrative	1,2	52	62
Charges réparties clientèle et support (Compta, RH, contrôle gestion, achats)	3,08	64	197
TOTAL REPARTIS	10,28		667
TOTAL PERSONNEL	34,39		2 009

Exemple :

Station d'épuration de Marguerittes de capacité de 15 000 EqH avec traitement des boues :

Volume horaire moyen de 12 heures / semaine d'agent d'exploitation et de 8 heures par mois d'électromécanicien.



Coût de personnel estimé à 2 009 k€ par an représentant 34,4 ETP.

L'estimation des ETP ne comprend pas le personnel pour les travaux à titre exclusif et le personnel inclus dans les charges de renouvellement.

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

Chiffrage des fournitures et de la sous-traitance :

- L'activité hydrocurage est sous-traitée,
- Les boues sont compostées,
- Les principales bases ou hypothèses de calcul sont les suivantes :

Activité	Unité	Prix
Hydrocurage préventif	15% du réseau gravitaire	1,3 € / ml
Inspection télévisée	1% du réseau	2,6 € / ml
curage des postes de relèvement	3 curages / an	160 à 320 € selon taille
Débouchages de canalisations	selon RAD	180 € / unité
Débouchages de branchements	selon RAD	140 € / unité
Facturation	Nombre d'abonnés * 2	2 € / facture
Evacuation et compostage des boues	selon RAD	70 € / T
Ensemble des fournitures		Estimation
Espaces verts		Estimation
Contrôles réglementaires		Estimation

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 2

Ensemble du territoire en DSP de type affermage

Le coût du scénario 2 est évalué à 9 487 k€

DEPENSES	9 487
Personnel	2 009
Énergie	1 082
Produits de traitement	244
Analyses	113
Fournitures et sous-traitance	3 244
Impôts locaux et taxes	190
Télécommunication, postes et télégestion	54
Engins et véhicules	301
Informatique	142
Assurance	47
Locaux	120
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	569
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	750
Charges relatives aux investissements du domaine privé	70
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	76
Marge	474
Frais courants spécifiques	0

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

La méthodologie de chiffrage :

- Les charges de personnel sont estimées sur la base des caractéristiques du service (cf. focus spécifique),
- Les charges d'énergie électrique sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 5% pour tenir compte du potentiel de négociation des opérateurs privés dans le cadre de la dérégulation du marché électrique,
- Les charges de produits de traitement et d'analyses sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 30% pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés ,
- Les charges de fournitures et sous-traitance sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 15% pour tenir compte du faible volume d'achat de la régie pour certaines catégories d'achat (20% sur les fournitures et la sous-traitance, 0% sur le prix de traitement des boues) – l'activité hydrocurage est considérée en marché public.
- Les charges d'engins et véhicules sont à hauteur de 17,25% des charges de personnel pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés ,
- Les charges de télécommunication et d'assurance sont considérées comme identiques à celles du scénario 2.
- Les charges d'informatique sont estimées en fonction des besoins inhérents à la Régie (cf. focus spécifique),
- Le chiffrage intègre une hypothèse de frais généraux et d'aléas à hauteur de 5% des dépenses totales,
- Les charges de renouvellement sont celles estimées dans le scénario 2 majorées de 7,5% pour tenir compte de la capacité de massification des opérateurs privés sur la partie « fournitures et sous-traitance »,
- Les charges relatives aux investissements privés sont estimées en fonction des moyens matériels nécessaires à acquérir sur la base de leur amortissement hors frais financier d'acquisition (cf. focus spécifique),
- Les pertes sur créance sont estimées à hauteur de 2,4% des dépenses totales (soit 3 fois plus élevées qu'une délégation) sans prendre en compte l'effet potentiel de la Loi Brottes avec l'hypothèse d'une facturation assurée par le service eau potable gérée selon le même mode.

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

Chiffrage du personnel :

- Le personnel n'intègre pas l'activité hydrocurage considérée en marché public.
- Les données estimées pour le scénario n°2 ont été majorées pour tenir compte de la capacité de mutualisation des opérateurs privés.

	ETP	k€ / an	Total (k€)
Responsable usine	1,0	78	78
Agent exploitation	18,0	52	936
Electromécanicien	6,0	64	384
TOTAL DIRECT	25,0		1 398
Encadrement	1,0	88	88
Resp. ordonnancement	2,0	58	116
Ordonnanceur			
DT / DICT			
Technicien informatique indus.			
Supervision / télégestion	2,0	64,0	128
Cartographie			
Resp. maintenance			
Expert maintenance	1,0	78	78
Automatisme	Prestation de service		20
Expert exploitation réseau	1,0	78	78
Hydraulique			
Expertise Chimie			
Expert boues	Prestation de service		20
Assistance administrative	5,0	64	320
Charges réparties clientèle et support (Compta, RH, contrôle gestion, achats)			
TOTAL REPARTIS			
TOTAL PERSONNEL	37,00		2 246

Certains domaines d'expertise ont été regroupés pour éviter une estimation excessive du poste de personnel.

Il sera néanmoins nécessaire d'intégrer plusieurs profils pluridisciplinaires difficiles à recruter.

Exemple : regroupement de la cartographie, de la supervision et de la gestion des DT / DICT, regroupement d'expertise (chimie, hydraulique)



Coût de personnel estimé à 2 246 k€ par an représentant 37 ETP.

L'estimation des ETP ne comprend pas le personnel pour les travaux à titre exclusif et le personnel inclus dans les charges de renouvellement.

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

Chiffrage du poste informatique :

Dans le cas du choix d'une Régie, le recrutement d'un AMO spécialisé paraît nécessaire pour la définition précise des besoins et la définition de l'architecture globale du SI. L'approche financière est donc généraliste.

Sont intégrés à l'estimation l'amortissement (5 ans) des investissements et 1/2 du montant amorti en maintenance informatique.

Les potentiels frais financiers liés à l'acquisition du matériel ne sont pas intégrés.

Moyens matériels : Système informatique		
Logiciel Carto / SIG	1	600 000 €
Logiciel GMAO	1	
Centrale supervision	1	
Logiciel ordonnancement	1	
Autres logiciels	1	
Equipement informatique	37,00	
Total investissement		600 000 €
Amortissement sur 5 ans		120 000 €
Maintenance informatique		60 000 €
Coût annuel informatique (hors potentiel frais financier)		180 000 €

Chiffrage du poste investissements initiaux :

Moyens matériels : équipements, stocks			
Matériels terrain	24	7 500 €	180 000 €
Matériels laboratoires	Estimation		50 000 €
Stock (pièces et équipements)	Estimation		200 000 €
Equipements de terrain (outillage, vêtements)	24	7 500 €	180 000 €
Moyens généraux	1	3 000 €	3 000 €
Total investissement			613 000 €
Amortissement sur 8 ans			76 625 €

L'estimation est établie à partir des moyens matériels qu'il sera nécessaire d'acquérir (pour rappel, l'hydrocurage est considéré en marché public).

Est intégré à l'estimation l'amortissement (8 ans) du matériels.

Les potentiels frais financiers liés à l'acquisition du matériel ne sont pas intégrés.

Le chiffrage n'intègre pas la nécessité d'un fonds de roulement représentant environ 6 mois des recettes prévisionnelles.

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 1

Ensemble du territoire en régie

Le coût du scénario 1 est évalué à 9 963 k€

DEPENSES	9 963
Personnel	2 246
Énergie	1 136
Produits de traitement	317
Analyses	146
Fournitures et sous-traitance	3 731
Impôts locaux et taxes	38
Autres dépenses d'exploitation dont :	
Télécommunication, postes et télégestion	54
Engins et véhicules	387
Informatique	180
Assurance	47
Locaux	60
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	498
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	806
Charges relatives aux investissements du domaine privé	77
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	239
Marge	0
Frais courants spécifiques	0

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 2 bis, 3, 3bis

Ensemble du territoire en régie

La méthodologie de chiffrage :

- Scénario n°2 Bis : 2 délégations de service public : estimation financière identique à celle du scénario 1.
- Les scénarios n°3 (Territoire de Nîmes en délégation, territoire hors Nîmes en régie) et n°3 bis (Territoire de Nîmes en régie, territoire hors Nîmes en délégation) sont estimées selon les mêmes principes et en croisant les scénarios 1 et 2. Seule l'estimation des frais de personnel est impactée différemment par l'absence de mutualisation.

DEPENSES	2 bis	3	3 bis	Différence des ETP estimés selon les scénarios
	9 487	10 063	10 142	
Personnel	2 009	2 338	2 410	Tout DSP 34,4 ETP
Énergie	1 082	1 102	1 115	
Produits de traitement	244	265	296	
Analyses	113	124	135	
Fournitures et sous-traitance	3 244	3 448	3 527	Tout Régie 37 ETP
Impôts locaux et taxes	190	127	101	
Autres dépenses d'exploitation dont :				
Télécommunication, postes et télégestion	54	54	54	
Engins et véhicules	301	379	395	
Informatique	142	219	194	Territoire Nîmes en Régie, territoire hors Nîmes en DSP 38,6 ETP
Assurance	47	47	47	
Locaux	120	105	75	
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	569	559	546	
Dotation de Gros Entretien et Renouvellement	750	769	788	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	70	96	82	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	76	152	181	
Marge	474	279	196	
Frais courants spécifiques	0	0	0	Territoire hors Nîmes en régie, Nîmes en DSP 39,6 ETP

Les 2 scénarios 3 et 3 bis profitent en partie des avantages de chaque mode de gestion.

La baisse du niveau de mutualisation a un impact significatif sur certaines charges (Personnel mutualisé, Informatique).

Assainissement - Coût prévisionnel du scénario 4

Mise en place d'une SEMOP

La méthodologie de chiffrage :

- La SEMOP est davantage un mode de gouvernance qu'un mode de gestion à part entière. Ainsi, l'estimation financière d'une SEMOP qui se verrait confier la gestion de l'ensemble du territoire sous la forme d'une délégation de service public serait identique au scénario 2 à deux exceptions notables près :
 - La création de l'entreprise induit des coûts de création et des coûts de suivi spécifique de cette société,
 - Le résultat d'exploitation est partagé entre les 2 partenaires en fonction de la répartition du capital et des règles définies dans le pacte d'actionariat.

DEPENSES	9 587
Personnel	2 009
Énergie	1 082
Produits de traitement	244
Analyses	113
Fournitures et sous-traitance	3 244
Impôts locaux et taxes	190
Télécommunication, postes et télégestion	54
Engins et véhicules	301
Informatique	142
Assurance	47
Locaux	120
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	569
Dotations de Gros Entretien et Renouvellement	750
Charges relatives aux investissements du domaine privé	70
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	76
Marge	474
Frais courants spécifiques	100

Les frais spécifiques liés à la société et la « démutualisation » induite sont estimés à 100 k€ / an.

La marge attendue sera partagée entre l'opérateur public et l'opérateur privé.